



# LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu une lettre du 23 août 2023 par laquelle le Conseil communal de Cressier demande la sanction d'un arrêté du Conseil général, du 22 juin 2023, relatif à la fixation d'une clé de répartition des taxes d'équipement ;

vu l'arrêté dont il s'agit, ainsi que le rapport du Conseil communal au Conseil général, du 22 mai 2023 ;

vu la directive du service des communes (SCOM), du 2 novembre 2022 ;

vu la loi sur les communes ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

*arrête :*

**Article unique** Est sanctionné l'arrêté du Conseil général de Cressier, du 22 juin 2023, relatif à la fixation d'une clé de répartition des taxes d'équipement, en 4 articles.

Neuchâtel, le 20 septembre 2023

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
A. RIBAUX

*La chancelière,*  
S. DESPLAND

